

ACADEMIE DE NANCY-METZ

ETABLISSEMENT LP JEAN MACÉ

Ce.0572075W

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Année scolaire : 2021-2022

Numéro de séance : N°2.....

Date de convocation : 11/03/2022

Présidence de : M. FILIOR Matthieu

Quorum : 14.....

Nombre des présents : 20

Nombre d'absents excusés : 2.....

SOMMAIRE

DES QUESTIONS TRAITÉES

Décision

Avis

Vote

Extrait

Motion

page

Numéro
d'acte

Pièces
jointes

désignation

N°

Signatures

Le Président

Matthieu FILIOR
PRESENCE AU CONSEIL



Le Secrétaire

Eulalie LAMUTH

Parents d'élèves et élèves	Elus parents d'élèves	SEGUER Nora	
		COSTA Vanessa	
		MAROTTA ORTIZ	
		Elisabeth THIRION	
		Emmanuel NAULEAU	
		Catherine	X
	Elèves	BELGHAOUTI Mohamed	
		DESTRI	X
		Maiwen DOGALI	X
		Maëva SALIH	
Elmedina DASDEMIR		X	
Furkan			
Total 20 + 1 invité			

**RUBRIQUE
ordre du jour**

I. Approbation du Procès-Verbal du CA du 18 novembre 2021 et

M. Le Président souhaite la bienvenue aux membres et constatant le quorum atteint, déclare la session ouverte à 16h45

1.1 Approbation PV CA du 18/11/2022

Monsieur le Président demande aux membres s'ils ont bien reçu le procès-verbal (PV) du CA du 18 novembre 2021 et soumet ce PV à leur approbation.

Le procès-verbal du Conseil d'administration du 18 novembre 2021 est soumis à l'approbation des membres du CA :

- Nombre de votants : 19
- Contre 0
- Abstentions 0
- Pour 19

Le procès-verbal du CA est approuvé.

1.2 Présentation de l'ordre du jour du présent conseil

M. Le Proviseur propose de modifier l'ordre du jour, suite à la demande de M. LALLEMENT : le compte financier sera présenté en premier point.

Arrivée de Mme LIONELLO à 16h50

RUBRIQUE II. Compte Financier 2021

2.1 Présentation du compte financier 2021

M. le Proviseur introduit avec M. le Gestionnaire la présentation du rapport commun du rapport de l'ordonnateur et de l'agent comptable sur l'exercice 2021. M. LALLEMENT, Agent comptable, complète et achève cette présentation du rapport commun du compte financier de l'exercice 2021.

Sur les dépenses pédagogiques, M. le Proviseur évoque une récente question des professeurs relative à l'emploi des crédits pédagogiques et à la lisibilité de cet emploi. Il rappelle aux membres du conseil d'administration que le budget, établi de manière prévisionnelle, a été voté au conseil d'administration précédent. Ce budget tient compte de l'état des projets et demandes qui émanent des équipes pédagogiques. Il précise que ce budget ne précise pas de ligne de crédit affectée par discipline, mais que tout besoin peut être exprimé à la direction de l'établissement, à tout moment de l'année scolaire et idéalement, avant la préparation du budget de l'année civile suivante.

M. l'agent comptable présente en particulier les notions de bilan et de fonds de roulement. Il en précise les enjeux pour un établissement scolaire. Il explique que lorsque les besoins en fonds de roulement sont suffisants (d'une manière générale, à partir de 100 jours de fonctionnement), la dotation est susceptible

d'être réduite par la collectivité, afin d'amener l'EPLÉ à employer les fonds qui excèdent le besoin en fonds de roulement.

Départ de Mme SCHLUTH à 16h57

M. le Président soumet l'approbation sans réserve du compte financier aux membres du CA :

- Nombre de votants : 19
- Contre 0
- Abstentions 0
- Pour 19

M. le Président propose aux membres du CA l'affectation du résultat au compte de réserve unique de l'établissement :

- Nombre de votants : 19
- Contre 0
- Abstentions 0
- Pour 19

RUBRIQUE III Contrats et conventions

3.1 Convention PAYFIP

La Convention PAYFIP est une convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques donnant la possibilité de paiement en ligne par carte bancaire des factures adressées aux usagers.

Arrivée de Mme SCHMIT à 17h15

- Nombre de votants : 20
- Contre 0
- Abstentions 0
- Pour 20

3.2 Convention Centre Edison

Dans le cadre du CESC, le Centre Edison intervient pour la lutte contre les addictions « écran et moi » avec les élèves de seconde.

- Nombre de votants : 20
- Contre 0
- Abstentions 0
- Pour 20

3.3 Convention d'occupation précaire (COP)

L'adjoint gestionnaire demande l'approbation de la DEMANDE DE RENOUVELLEMENT pour l'année scolaire 2022/2023, de la concession de logement en convention d'occupation précaire (COP) déposée par Monsieur MIAZGA André, agent CMIL de la Région Grand Est (Type de logement : T4, Surface : 87.23 m2).

- Nombre de votants : 20
- Contre 0
- Abstentions 0
- Pour 20

3.4 Convention « Couleur Gaies »

Cette convention concerne l'intervention de l'association *Couleurs Gaies* pour des séances prévues pour les classes de 1ères (Séances d'animation consacrées à la Prévention du sexisme et de l'homophobie).

- Nombre de votants : 20
- Contre 0
- Abstentions 0
- Pour 20

Départ de M. LALLEMENT (invité) à 17h16.

RUBRIQUE IV. DBM et divers points financiers

4. DBM

M. le gestionnaire présente :

- la Décision de l'ordonnateur n°1
- la DBM n°1 pour information
- la DBM n°2 pour vote concernant un prélèvement sur fonds de la somme de 6300€ pour financer l'abonnement au bouquet de services Educintel (PGI etc.), renouveler les supports de communication de l'établissement, compléter le financement du projet de relamping LED, assurer la prise en charge des frais d'huissier (recouvrement des factures impayées de demi-pension) et le financement de la taxe ordures ménagères.

M. le Proviseur et M. le Gestionnaire précisent qu'il y a eu un travail autour de la communication du Lycée (renouvellement du logo, roll-ups...) qui a impliqué les équipes enseignantes et de direction. Les anciens supports étaient en effet devenus obsolètes : ils ne correspondaient plus aux formations actuelles.

Le financement de l'abonnement aux ressources numériques « Educintel » est une avance de fonds car la région doit prendre en charge cette dépense par une subvention ultérieure cette année, mais l'abonnement aux ressources est nécessaire avant l'examen du baccalauréat. Ces éléments ont été discutés en amont avec les services du Rectorat et de la Région Grand-Est.

M. TERRAK souhaite des précisions sur les créances impayées.

M. le gestionnaire lui répond que ce sont des créances impayées des familles pour la demi-pension, pour lesquelles l'EPLÉ a engagé des poursuites. Ces poursuites n'ayant pas abouti, l'EPLÉ doit payer les frais

d'huissier engagés.

M. MELLOUKI demande si les démarches de recouvrement auprès d'un huissier constituent une obligation, car elles ont un coût non négligeable.

Ces frais représentent une charge pour l'établissement. Un travail est effectué en amont pour accompagner les familles concernées vers une demande d'aide sociale, mais cela n'aboutit pas toujours.

M. TERRAK demande si les frais d'Huissier sont perdus. M. le Gestionnaire lui répond par l'affirmative.

Monsieur Le Président demande l'approbation de la DBM n°2

- Nombre de votants : 20
- Contre 0
- Abstentions 0
- Pour 20

Mme DOGALI et M. DASDEMIR quittent la séance à 17h30.

RUBRIQUE V. Ventilation de la Dotation Horaire Globale 2022/2023

La répartition de la dotation globale établissement (DGE) sera proposée au vote du dernier CA de l'année scolaire, quand elle correspondra au plus près de sa mise en œuvre réelle dans les emplois du temps futurs.

M. le Proviseur informe le conseil d'administration des transformations de l'offre de formation du lycée (annoncées par M. le Recteur le 14 janvier 2022). Il rappelle que ces transformations correspondent à des projets d'évolution travaillés par les équipes du lycée et validés par le conseil d'administration du 8 avril 2021.

Il s'agit d'une part de l'ouverture de la mention complémentaire Services Numériques aux Organisations (deux ouvertures de cette nouvelle formation dans l'académie, Fameck et Epinal) qui vient remplacer la FCIL existante depuis cinq années. Contrairement à la FCIL, cette formation voit ses horaires intégrer la dotation globale de l'établissement. Elle peut ainsi venir conforter les services des postes ou disciplines concernés. D'autre part, un CAP Opérateur/Opératrice Logistique (OOL) vient remplacer le CAP EPC. Cette transformation en CAP OOL s'achèvera avec le basculement de la deuxième année de CAP EPC vers un CAP OOL à la rentrée 2023.

M. le Proviseur présente les éléments de ventilation de la DHG qui ont été travaillés en conseil pédagogique le 1^{er} février 2022. Il précise les principes qui ont présidé à cette ventilation. En premier lieu, la mise en œuvre de la transformation de la voie professionnelle et le respect des horaires réglementaires dus aux élèves, y compris en matière de co-intervention, d'accompagnement personnalisé et d'accompagnement à l'orientation. Il précise que contrairement à ce qui a pu être entendu, la mention complémentaire SNO n'ôte aucune heure de cours aux différentes disciplines, puisqu'elle consomme exactement le nombre d'heure qu'elle apporte à la DGE. Une modification sensible qui peut apparaître par rapport à l'année précédente résulte d'un ajustement de répartition pour conforter les horaires réglementaires.

M. le Proviseur précise que toute la répartition n'est pas encore arrêtée, en particulier sur le chantier de la mise en œuvre pédagogique de l'accompagnement personnalisé à compter de la rentrée 2022 (sujet qui

sera à nouveau travaillé au conseil pédagogique du 28 mars 2022).

Il précise que les choix effectués ont un caractère définitif pour ce qui concerne les besoins en postes d'enseignants à la prochaine rentrée. Les précisions à venir permettront d'affiner la répartition des heures supplémentaires, en cohérence avec la mise en œuvre du projet pédagogique à finaliser avec les équipes pour la rentrée suivante.

M. le Proviseur présente la ventilation de la DGE en l'état, et précise les besoins en ressources humaines établis dans les différentes disciplines.

RUBRIQUE VI. Points divers

M. le Président donne la parole à M. le gestionnaire qui indique aux membres du CA réunis que trois capteurs de CO2 ont été récemment installés dans les salles 006, 111 et 213. Des consignes de ventilation des locaux sont affichées à proximité de ces capteurs. Madame SCHMIT précise que cet équipement fourni par la Région Grand Est vise l'amélioration des conditions de vie des élèves et personnels dans les établissements. Elle précise que d'autres mesures et équipements viendront compléter cette démarche. Madame LAMUTH signale que les élèves se sont montrés très attentifs aux alertes de ces capteurs, ce qui n'a pas manqué de perturber sensiblement les cours concernés.

M. le Proviseur évoque ensuite la réunion d'un conseil pédagogique exceptionnel sur le thème de la discipline au sein de l'EPL, qui se tiendra le 23/03/2022. Il s'agit d'effectuer, à la demande des personnels enseignants, un premier état des lieux où chacun pourra s'exprimer, dessiner et réaffirmer des repères communs, et le cas échéant engager une réflexion pour une évolution du règlement intérieur.

Enfin M. le Proviseur informe le conseil d'administration que la Région Grand-Est vient de publier les nouvelles modalités d'attribution et le cahier des charges d'emploi de la subvention « ANIMATION VIE LYCEENNE ET CULTURELLE » pour la rentrée prochaine. La Région donne une nouvelle impulsion à son action visant à sensibiliser les lycéens aux valeurs de la République à travers des projets éducatifs et culturels de qualité. Par cette politique volontariste, la Région a pour objectifs de faire de l'altérité et du vivre ensemble le cœur des projets des établissements, de l'éducation artistique et culturelle un instrument puissant au service d'une éducation de qualité.

Une équipe pilote de cet appel à projet sera constituée rapidement, elle comprendra des professeurs, des représentants élèves et parents d'élèves. Les éléments seront communiqués sans délai aux équipes pour appel à projet.

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance est close à 18h24.